

Présentation de Patrick Barnard
devant l'Office de consultation publique de Montréal
le 13 octobre 2015

Madame La Présidente et membres de l'Office:

Je m'appelle Patrick Barnard. Je suis membre du conseil de la Coalition Verte à Montréal, et je suis aussi membre de la National Association for Olmsted Parks à Washington D.C.

Dans ce moment, la Coalition Verte agit avec plusieurs autres groupes en demandant que les 185 hectares des prairies humides dans Pierrefonds Ouest soient conservés et protégés.

Le 5 octobre 2015 j'ai publié une opinion dans La Presse-- "Montréal et ses espaces naturels" --et la conclusion dans cet article est très simple: "Il faut préserver les prairies humides de Pierrefonds pour que nous puissions nous joindre à Toronto, à Vancouver et à d'autres grandes villes dans une démarche environnementale qui est vraiment une question de vie ou de mort."

(Veuillez voir:

http://plus.lapresse.ca/screens/9bd77e1e-8cfc-480c-90ec-7332aa70c45d%7C_0.html. Aussi, le document annexe ici, "Montréal et ses espaces naturels ")

La concordance entre le plan urbain de Montréal, incluant l'arrondissement de Pierrefonds, et Le Schéma de l'Agglomération de Montréal est parfois difficile à juger. Par exemple, le dernier plan pour Pierrefonds date de 2007 et envisage "4,000 nouveaux logements," mais au même temps indique que "la pression de ce développement continu de s'accroître malgré le fait que ce secteur soit toujours enclavé." Le 26 juin 2015, le maire de Montréal a annoncé publiquement un projet de 5,500 unités sur ces prairies humides, toujours enclavées, mais maintenant plus importantes que jamais sur le plan environnemental.

Ces champs sont des champs en friche, alors d'après le Schéma de l'Agglomération de Montréal dans section 2.3, les champs en friche sont une partie primordiale de la ceinture verte et bleu.

Le Schéma est très clair: "La Trame verte de l'agglomération se définit d'abord et avant tout par les éléments naturels du territoire, soit les bois, les milieux humides et les friches naturelles."

Le 16 septembre ici à l'OCPM Mme Hélène Laperrière, présidente de la commission, a remarqué, et je cite:

'Dans la carte 14 du Schéma intitulé milieux naturels, on retrouve la catégorie friches naturelles, ce qu'on ne retrouve plus du tout à la carte du Plan d'urbanisme, carte 2.6.3. Cette catégorie-là

n'existe plus. On aimerait savoir, est-ce qu'elle a carrément disparu ou elle a été réintégrée à l'intérieur d'une autre catégorie d'une quelconque façon."

Mme Julie Tellier de la ville de Montréal a répondu:

"Il faut comprendre que les territoires d'intérêt écologique, c'est un objet qui est prévu à la LAU d'être traité au niveau du Schéma... Donc, toute cette information-là se retrouve déjà au Schéma. Au Schéma aussi, on a mis toutes les friches naturelles."

Alors, ma première constatation est celle-ci: Sur la carte 2.6.3 les 185 hectares de friches naturelles de Pierrefonds ne sont pas identifiées comme telles-- et c'est une lacune terrible. Pour ne pas avoir un dédoublement, la Ville n'a pas rédigé une carte précise du territoire. La catégorie friches naturelles doit apparaître sur la carte 2.6.3. et la catégorie, et la concordance, doit être visible pour le public et pas seulement pour les spécialistes.

Pourquoi? Parce que la désignation "friches naturelles" est très importante et doit être visible aussi.

La carte 2.6.3 doit être changée pour qu'elle puisse refléter la réalité de ces champs et de tout ce secteur de Pierrefonds Ouest.

Cette question technique est liée à quelque chose beaucoup plus importante. Les 4,000 unités de 2007, ou les 5,500 unités envisagées en 2015, ne doivent pas être construites parce qu'elles seront bâties sur des prairies marécageuses.

Il y a ici une contradiction flagrante entre le plan urbain qui existe et le schéma, parce que le schéma représente une réalité nouvelle.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal en janvier 2015 a approuvé un nouvel objectif pour les espaces naturels dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

On a décidé de passer de 6 % du territoire en espaces protégés à 10 %.

La section 2.3 du Schéma contient, alors, un engagement formel : « Les propositions du schéma visent à ce que la superficie terrestre des aires protégées atteigne 10 % contribuant ainsi davantage à l'atteinte de l'objectif du PMAD. »

Ce nouvel objectif de 10 % représente un accroissement des aires protégées d'au moins 2 000 hectares. Et maintenant, plus vite qu'on l'avait pensé, Montréal se trouve devant la réalité de ce grand défi.

Dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se trouve un corridor écologique du nom de L'Anse-à-l'Orme. Il s'agit de tout un système de forêts, de marécages et d'espaces marécageux. Une partie essentielle de cet écosystème est composée de ces

185 hectares de prairies humides qui sont des terres en friche. Dans le langage du Schéma, ces terrains font partie intégrale de la trame verte, et on répète : « La Trame verte de l'agglomération se définit d'abord et avant tout par les éléments du territoire, soit les bois, les milieux humides et les friches naturelles. »

Ces champs à Pierrefonds représentent le seul grand morceau des aires naturelles contiguës qui subsistent dans l'île de Montréal – et seulement un dixième de ce qu'il faut conserver pour atteindre l'objectif du Schéma !

Le plan urbain final pour Montréal et pour l'arrondissement de Pierrefonds doit montrer une concordance de principe exacte avec le schéma qui est maintenant devant nous.